

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024-37

Chapitre 7.1

Objet : Décision modificative du budget n°2024-01

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. Le syndicat se réunit sans condition de quorum, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

Séance du 10 juin 2024

Date de convocation :

Le 7 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents ou représentés : 9

(12 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 9

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Catherine SAUMONT

Auxiliaire de secrétaire de séance :

Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :

Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Jacques BILLONT TYRARD, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN (pouvoir à Marc AUDIER), Bruno PARIS (pouvoir à Georges GAMBAUDO)

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Catherine SAUMONT

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : /

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Marc VIOSSAT, Valérie ROSSI (pouvoir à Marc VIOSSAT)

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Jean-Michel TRON

Personnes invitées : T. ALLAMANNO (CDV), C. PERNIN (CCI05), S. RUSSO (syndicat pro), C. ROMAN (CD05)

Exposé des motifs :

Mme la Rapporteuse du Budget indique que des ajustements sont nécessaires sur les lignes budgétaires suivantes du budget primitif 2024 :

- En recettes de fonctionnement, sont inscrites 3 recettes supplémentaires pour 328 671,01 € : le remboursement par la Commune de Chorges d'une partie des travaux sur le viaduc de Chanteloube, le remboursement d'assurance pour l'incendie du ponton de St Vincent survenu à l'été 2023 et les recettes complémentaires liées au nettoyage des bois flottés (pour 100% de subventionnement sur l'opération, 30 000 € en DSEC et 18 000 € d'aide EDF étant déjà prévus).
- En dépenses de fonctionnement, sont ajustés les frais liés à la contraction des emprunts "Cales de mise à l'eau" ainsi que les intérêts de ces emprunts, pour 10 600 €, équilibrés en réduisant les "dépenses imprévues". Les dépenses supplémentaires liées au nettoyage des bois flottés sont inscrites pour 291 311 € (318 000 € diminués des dépenses réalisées en investissement / 50 000 € étaient déjà prévus en section de fonctionnement). Un virement à la section d'investissement de 37 360.01 € est proposé pour compenser ces dépenses d'investissement et permettre de nouvelles marges de manœuvre.
- En recettes d'investissement, sont inscrits les emprunts contractés pour l'opération "Cales de mise à l'eau" (avance TVA et des subventions) et l'augmentation du virement de la section de fonctionnement.

